

ACTUALITE SOCIALE

17 novembre 2020
Me Laurence VERDIER

Public :

Experts comptables et collaborateurs

Prérequis :

Connaissances de base en droit social

Objectif :

Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

Contenu de la formation :

1ère Partie : Actualité législative et réglementaire

- Les principales mesures de la 3ème loi de finances rectificatives pour 2020
- Protocole sanitaire en entreprise : toutes les nouvelles règles
- L'activité partielle à l'heure de la reprise d'activité
- Activité partielle des personnes vulnérables à la Covid-19
- Le nouveau régime d'activité partielle à partir du 1er novembre 2020
- Nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée
- L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans est définie par décret
- Les modalités de l'aide exceptionnelle aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation sont fixées par décret
- Le congé de deuil et ses règles de fractionnement

2ème Partie : Actualité jurisprudentielle

- Le contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Durée du travail
- Accident du travail - Maladie
- Cotisations sociales
- Congés et formation

Moyens pédagogiques et techniques :

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en visioconférence.

Feuilles de présence signées par les stagiaires par demi-journée à renvoyer par mail ou courrier à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : en visioconférence
- **Durée** : 7h
- **Horaire** : 09h-18h
- **Groupe** : 22 personnes